

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2025

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT
L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE COMME
SOLUTION DE RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT
D'EMPLOI - (N° 1326)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS114

présenté par
Mme Perrine Goulet

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 9

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il apparait incohérent de considérer que les territoires habilités durant l'expérimentation bénéficient d'un sauf-conduit pour l'avenir. Par ailleurs, la pérennisation d'un tel dispositif doit nécessairement s'accompagner d'une remise à plat de celui-ci puisque les modalités permettant d'y adhérer évoluent par le biais de cette proposition de loi. En outre, cet amendement de repli vient en cohérence avec l'amendement de régulation territoriale présenté à l'article premier.